

[Français]

M. l'Orateur: En conformité des dispositions du paragraphe (13) de l'article 26 du Règlement, je suis convaincu que le débat est terminé et je déclare donc la motion adoptée.

[Traduction]

Conformément à un ordre spécial adopté au cours de la journée, la Chambre s'ajourne

jusqu'au lundi 5 octobre 1970, à 2 heures de l'après-midi. Avant de quitter le fauteuil, je voudrais inviter les députés à se rendre à la pièce 16.

Des voix: Bravo!

(A 7h 17 du soir, la Chambre s'ajourne jusqu'au lundi 5 octobre à 2 h. en conformité d'un ordre spécial.)